



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

AVERTISSEMENT | SOLANACÉES

N° 7, 10 juillet 2019

- **Situation actuelle dans les champs** : stress hydrique et températures chaudes.
- **Insectes** :
 - arrivée des tétranyques dans certains champs d'aubergine;
 - présence de la punaise terne dans les champs;
 - traitements réalisés contre le doryphore dans les champs d'aubergine, l'activité du ravageur demeure à suivre de près;
 - faible présence d'altises et de pucerons dans les champs de poivron.
- **Maladies** :
 - premier cas de verticilliose dans l'aubergine;
 - premier cas de *Phytophthora capsici* dans un champ de poivron;
 - maladies bactériennes stables dans les champs de tomate.

SITUATION ACTUELLE DANS LES CHAMPS

Les températures au cours de la période du 4 au 10 juillet sont demeurées chaudes pour toutes les régions. Les précipitations, sous forme d'orages ou de faibles averses, ont généralement laissé que de faibles quantités, laissant ainsi les sols secs à plusieurs endroits de la province. Il y a prévision de précipitations importantes pour la journée de jeudi, ce qui sera bénéfique pour réhumidifier les champs. Selon nos collaborateurs, les champs touchés par la grêle dont nous faisions mention dans [l'avertissement de la semaine dernière](#) ont une bonne reprise de croissance.

Les plants d'aubergine sont au stade boutons floraux, tandis que les plantations de tomate et de poivron sont en fructification. De petites superficies de tomate et de poivron sous tunnels chenille sont en début de récolte depuis peu en Montérégie.

INSECTES ET ACARIENS

Arrivée des tétranyques

Les premiers [tétranyques](#) ont été observés dans des champs d'aubergine. Le ravageur est à peine visible à l'œil nu et se concentre sur la face inférieure des feuilles. Une loupe grossissant environ 15 fois permet de bien l'identifier. Pour le moment, sa présence ne nécessite pas de traitements.

Une forte décoloration du feuillage ainsi que la présence de fines toiles indiquent que les tétranyques sont établis depuis un bon moment. Les œufs, les larves et les adultes sont alors bien visibles.



Dommages du tétranye à deux points sur feuille d'aubergine
Photos : PRISME

Pour un contrôle adéquat du ravageur, commencez les traitements lorsque vous observez les premiers foyers d'infestation, soit avant l'établissement d'une population élevée. Attendez de 4 à 10 jours après l'application d'un produit pour évaluer l'efficacité du traitement sur les acariens.

L'ajout d'adjuvants à l'acaricide améliore la couverture foliaire et pourrait augmenter l'efficacité des traitements. Il est cependant préférable d'effectuer un essai sur quelques plants au préalable afin de vérifier s'il y a des risques de phytotoxicité. S'il y a lieu, ces problèmes apparaissent habituellement dans un délai de 24 à 48 heures à la suite du traitement. De plus, il faut s'assurer qu'il y a, minimalement, soit la mention de l'adjuvant sur l'étiquette du pesticide choisi ou encore la mention du pesticide sur l'étiquette de l'adjuvant choisi.

Les savons insecticides, tel le SAFER'S, agissent par suffocation sur les tétranyques. Ces produits ont démontré une assez bonne efficacité s'il y a un bon recouvrement des plants sous la surface des feuilles, obtenu avec l'emploi d'un volume d'eau important. Faites des tests sur une petite superficie pour vérifier les risques de brûlure du feuillage. Les pulvérisations doivent être effectuées en soirée ou tôt le matin.

D'autres produits sont également homologués. Nous vous invitons à consulter [SAgE pesticides](#).

Punaise terne

La punaise terne, principalement l'adulte, est encore observée cette semaine, autant en régie conventionnelle qu'en régie biologique, dans plusieurs régions du Québec. Certains producteurs ont choisi de faire un premier traitement préventif dans leurs champs.

Une attention particulière doit être maintenue à la présence de larves, puisque ce sont ces dernières qui causent les dommages. Pour plus de détails concernant la méthode de dépistage, la visualisation des dommages et les seuils d'intervention suggérés, référez-vous à l'[avertissement N° 4](#) du 20 juin 2019.

Doryphore dans l'aubergine

Le ravageur est toujours en activité dans les champs de la province. Des larves sont observées depuis la semaine dernière et des traitements ont été réalisés. Ces derniers ont eu l'effet escompté. L'éclosion de nouvelles masses d'œufs demeure à surveiller, puisque les conditions climatiques actuelles font en sorte que le cycle de vie du ravageur est accéléré.

Pour connaître les seuils d'intervention suggérés selon le stade de la culture, référez-vous à l'[avertissement N° 3](#) du 13 juin 2019. Pour le choix des insecticides lorsque les seuils d'intervention sont atteints, vous pouvez consulter le [bulletin d'information N° 2](#) du 13 juin 2019.

Autres insectes : altise dans l'aubergine, puceron et pyrale du maïs dans le poivron

La présence d'altises et de pucerons a été signalée par nos collaborateurs cette semaine. Cependant, aucun traitement ne devrait être requis, puisqu'ils sont présents en faible nombre.

Aucun seuil d'intervention n'est établi pour l'altise dans les cultures de solanacées, d'où l'importance de bien suivre l'évolution du ravageur dans les champs et d'être en mesure d'intervenir au besoin. Pour ce faire, examiner plusieurs plants sur l'ensemble du champ dépisté et évaluer le nombre d'individus présents et l'ampleur des dommages.

Pour le puceron, le seuil d'intervention suggéré est : une moyenne de 5 pucerons/feuille ou de 1 colonie/plant sur une moyenne de 25 plants observés par champ (total de 125 pucerons ou de 25 colonies).

Aucune capture de papillons de pyrale du maïs n'est rapportée pour le moment dans les pièges installés dans les champs de poivron. Maintenez tout de même un suivi régulier de vos champs, puisque la pyrale est active dans les champs de maïs sucré. Pour plus de détails concernant le ravageur, vous pouvez consulter le [bulletin d'information N° 1](#) du 16 juin 2016 ou encore lire les avertissements du [RAP maïs sucré](#) pour les nouvelles récentes de l'activité du ravageur.

MALADIES

Verticilliose dans l'aubergine

Les premiers cas ont été observés. Cette maladie vasculaire est causée par un champignon de sol (*Verticillium dahliae*). Les premiers symptômes se manifestent par une coloration anormalement pâle des feuilles du bas du plant qui, par la suite, jaunissent et brunissent graduellement. Les feuilles fanent et le plant entier peut dépérir. Ce jaunissement est souvent apparent sur une seule des deux moitiés de la feuille et est délimité par la nervure principale.

Les symptômes et les dommages peuvent être limités en optimisant les conditions de croissance des plants ainsi qu'en assurant une irrigation et une fertilisation adéquate. Pour plus de détails concernant la maladie, la fiche descriptive d'IRIIS phytoprotection concernant la [verticilliose](#) de la pomme de terre s'applique également à la culture de l'aubergine, puisque les deux font partie de la famille des solanacées.



Photos : PRISME

Phytophthora capsici et tache bactérienne dans le poivron

Un cas de ***Phytophthora capsici*** a été rapporté cette semaine en Montérégie-Ouest. Les plants affectés présentent un dépérissement, et un noircissement est visible à la base des plants.

Ce champignon de sol nécessite la présence d'eau stagnante pendant au moins 24 heures pour amorcer le développement de la maladie et doit aussi se trouver en présence de plantes hôtes et de températures propices à l'infection. La liste des plantes sensibles est longue. Les solanacées, de même que de nombreuses cucurbitacées, sont sensibles à ce champignon. Une rotation de culture appropriée revêt toute son importance dans le cas de cette maladie fongique.

Si des plants qui présentent ces symptômes sont présents dans vos champs, arrachez-les lorsque possible, de même que les plants situés à proximité. Il est important de les détruire hors du champ.



Noircissement de la tige du plant
(symptôme présenté à un stade de développement plus avancé)



Fruit affecté

Photos : PRISME

Les cas de **tache bactérienne** rapportés dans quelques champs de poivron n'ont pas progressé. Pour ces champs, il est primordial de maintenir un bon état sanitaire en évitant les travaux lorsque le feuillage est mouillé afin de limiter la propagation du pathogène. Si de tels symptômes sont présents dans vos champs, à la suite d'un diagnostic, faites l'application d'un bactéricide.

Maladies dans la tomate

Les symptômes de **moucheture bactérienne** et de **chancré bactérien** sont demeurés relativement stables au cours de la période et se limitent encore au feuillage. La propagation de ces maladies n'a pas été favorisée en raison de l'absence ou des très faibles précipitations reçues.

Les symptômes de **brûlure alternarienne** (*Alternaria solani*) demeurent présents et se limitent aux feuilles basales. Les traitements fongiques préventifs permettent habituellement de bien contrôler cette maladie.

Régie fongique préventive

Les traitements préventifs se poursuivent pour protéger les plantations des diverses maladies.

À titre de rappel, le maintien de la protection fongique contre les maladies doit être effectué aux 7 à 14 jours en effectuant, en alternance, un traitement avec un fongicide efficace contre plusieurs maladies fongiques (BRAVO, CABRIO, DITHANE, etc.) et un traitement avec un mélange de mancozèbe et d'un bactéricide (à base de cuivre).

Ainsi, la culture est protégée contre l'ensemble des maladies, qu'elles soient d'origine fongique ou bactérienne. Assurez-vous de bien identifier et de valider les maladies afin de porter votre choix de fongicides en fonction des maladies qui sont présentes dans vos champs.

Si plus de 25 millimètres (1 pouce) de pluie ont été reçus et que le fongicide appliqué avant la pluie était un fongicide dont le mode d'action sur la plante est de contact (fongicide de surface), il est important de renouveler la protection de vos plants, puisqu'il a été délavé.

Cet avertissement a été rédigé par Catherine Thireau, agronome (PRISME). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [l'avertisseur du réseau Solanacées ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.